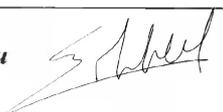




MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille
(de plus de 10 mètres de profondeur)
Article L411-1 du Nouveau Code Minier (ex art. 131)

Maître d'ouvrage ou Propriétaire du forage	Nom, Prénom : Raison Sociale : Commune d'Entrevaux Adresse (domicile principal) : En mairie - 04320 ENTREVAUX Téléphone : 04 93 05 34 10
Entrepreneur	Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse : Appel d'offre en cours Téléphone :
Nature du forage	Nature <input type="checkbox"/> Puits <input checked="" type="checkbox"/> Forage Nombre : : 1 Profondeur prévue en ml : : 150 Durée probable des travaux en jours : : 5
	Objet <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input checked="" type="checkbox"/> Recherche d'eau Si recherche d'eau, indiquer : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non - usage domestique <input type="checkbox"/> autre (géothermie....) - consommation >10.000 m ³ /an <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Localisation des travaux (Adresse)	Département Alpes de Hautes Provence Commune Entrevaux Rue, lieu dit Hameau de Bay
Date de la déclaration	: 07 - / 11 - / 2018 - -
Date de début des travaux	: 15 - / 12 - / 2018 - -
Signature du déclarant	 OBSERVATIONS : Reprise d'un forage existant déclaré le 04/07/2014
La déclaration doit parvenir à la DREAL : - 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 mètres, - 15 jours avant le début des travaux pour les autres. NB : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.	

Formulaire et extrait de carte IGN
permettant de localiser le forage

à renvoyer :

Par
courrier **DREAL Provence Alpes Côte d'Azur**
Service Prévention des Risques - UCIM - JN
16 rue Antoine Zattara – CS 70248 - 13331 MARSEILLE CEDEX 3

